

Conseil d'arrondissement du 13^e arrondissement du 6 novembre

Vœu présenté par le Conseil de Quartier n° XX

Vœu relatif à la Traverse Bièvre-Montsouris

Considérant l'arrivée à échéance de la convention liant la Ville de Paris avec la RATP pour la ligne Bièvre-Montsouris dans les 13^e et 14^e arrondissements,

Considérant le choix de la Ville de renouveler le matériel roulant au diesel par de nouveaux véhicules 100% électriques,

Considérant la décision de la Ville de réaliser des économies sur les coûts d'exploitation de la traverse,

Considérant également que la traverse Bièvre-Montsouris concrétise une politique en faveur des transports en commun et permet précisément aux personnes n'ayant pas l'usage d'un véhicule individuel ou voulant l'éviter, dans un quartier mal desservi par les transports en commun, de se rendre à leur travail ou au collège et au lycée, d'effectuer leurs démarches administratives et autres, d'aller en fin de semaine au marché, d'accéder aux services de santé etc

Considérant le rôle de service public joué par les traverses parisiennes dont les minibus sont facilement accessibles aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées (55% des usagers de la traverse Bièvre-Montsouris ont plus de 60 ans), aux collégiens, aux lycéens et aux personnes avec poussettes,

Considérant que la traverse contribue au maintien des personnes âgées dans la vie sociale (courses, loisirs) y compris en périodes de vacances, notamment des mois de juillet et août,

Considérant que les usagers et les machinistes sont très attachés à ce mode de transport (la fréquentation a augmenté de 14% depuis la création de la ligne et cette augmentation se poursuit),

Le conseil de quartier XX émet le vœu que le service de la traverse soit maintenu au niveau des besoins de la population, et en particulier :

- **qu'il ne soit pas interrompu au mois d'août;**
- **que ses heures actuelles de début et de fin ne soient pas modifiées en semaine, du lundi au samedi, son ouverture pouvant être reportée le dimanche à 9 heures 30;**
- **que les fréquences ne soient pas portées à plus de 20 minutes en journée, à plus de 15 minutes aux heures de pointe;**
- **que tous les arrêts dans le 13e, à l'exception de celui du Docteur Laurent, soient maintenus;**
- **que le desserte du 14e soit préservée, et notamment celle du collège Jean Moulin;**
- **que toute évolution de tracé s'inscrive dans une logique d'augmentation de la fréquentation de la traverse;**
- **que tous les arrêts de la traverse soient munis de système de signalisation indiquant l'heure du prochain passage (système SIEL);**
- **qu'un maximum d'arrêts, en tenant compte des contraintes techniques, puisse bénéficier d'un abri;**
- **que la concertation sur l'avenir de la traverse soit poursuivie avec la Mairie du 13^e et avec le groupe de travail issu de l'inter-CQ consacré aux transports.**